

**Je suis enseignant dans le second degré public (CFC inclus), CPE ou PSYEN, titulaire ou contractuel,
et je souhaite formuler une demande de temps partiel de droit ou sur autorisation**

Toutes les demandes sont dématérialisées et formulées sur Colibris

L'accès se fait en se connectant sur le portail Arena – rubrique Enquête et pilotage / Colibris – Portail des démarches

Il s'agit d'un temps partiel de droit

Il s'agit d'un temps partiel sur autorisation

Je saisis ma demande à tout moment de l'année

Je saisis ma demande pour la rentrée 2025 entre le
7 novembre 2024 et le 9 janvier 2025

J'obtiens une réponse
favorable à ma demande et ma
situation administrative ne change
pas à la rentrée 2025

J'obtiens une réponse
favorable à ma demande et en juin
j'obtiens une mobilité intra-
académique pour la rentrée 2025

J'exerce à temps partiel sur
autorisation
au 1er septembre 2025

La décision initiale devient
caduque : je formule une nouvelle
demande via le formulaire papier
dès la publication des résultats du
mouvement intra-académique.
Je serai informé de la décision du
rectorat fin août au plus tard